Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260303-D_2026_02_24_01-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 24 février 2026

Le mardi vingt-quatre février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé BRULÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Hervé BRULÉ, Maryannick LE DEVEHAT, Bernard LE BLANC, Florian NAYL, Monsieur Michel LE VANNIER, Agnès BRUNEL, Emmanuelle RIARD, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI.

Absents excusés et représentés :
Monsieur Aymeric PIRIO a donné procuration à Hervé BRULE
Jean-René RICHARD a donné procuration à Florian NAYL
Léa CHAMPEL a donné procuration à Chrystelle PERU
Valentin LANG

Absents non excusés:

Monsieur Pascal LE BRAZIDEC

Le quorum est atteint.
Mme Maryannick LE DEVEHAT est nommée secrétaire de séance.

1 - ASSEMBLEES : Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier

M. Le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 13 janvier à l'assemblée.

M. Le Maire demande si les conseillers municipaux ont des remarques à faire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE Mme Maryannick LE DEVEHAT pour exercer les fonctions de secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260303-D_2026_02_24_01-DE

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 janvier.

VOTE : Unanimité
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Hervé BRULE	Mme Maryannick LE DEVEHAT
MAIRIE de St SERVAN - S/M	